

## EVALUATION FINALE

**BKF/015**

Second Inventaire forestier national

### FICHE SYNTHÉTIQUE

Pays	Burkina Faso
Titre long du Projet	Second Inventaire forestier national
Titre court du Projet	IFN 2
Code LuxDev	BKF/015
Version du Rapport	Mai 2015

### NOTATION DU PROJET PAR LA MISSION D'EVALUATION

Notation globale (Efficacité)	<b>4</b> Échelle de 1 (résultats excellents, dépassant sensiblement les attentes) à 6 (l'action de développement est infructueuse ou la situation s'est plutôt dégradée).
Notation des autres critères d'évaluation	Pertinence : <b>1</b> Efficience : <b>4</b> Durabilité : <b>4,5</b>

## RESUME EXECUTIF

La mission d'évaluation finale du projet BKF/015, Second Inventaire forestier nationale (février 2010 – avril 2015, 5 ans d'exécution) a été réalisée en deux temps, (dernière semaine de février 2015 et du 13 au 24 avril 2015) sur place au Burkina Faso s'achevant avec la présentation de conclusions et recommandations devant les parties prenantes au Ministère de l'Environnement et des Ressources halieutiques le 24 avril 2015.

La mission d'évaluation était composée des experts suivants, intervenant pour le compte de LuxDev :

- M. Ioannis VARELIDIS, chef de mission, ingénieur forestier ;
- M. Rigobert BAYALA, ingénieur forestier.

L'objectif spécifique du projet est de « Renforcer les capacités nationales pour assurer l'Inventaire permanent des ressources forestières en vue d'en assurer une gestion durable, déconcentrée et décentralisée ». Les résultats du projet pour atteindre l'objectif spécifique portaient sur :

- la création d'un dispositif national permanent permettant la production, l'analyse et la diffusion des informations forestières et qui soit opérationnel au niveau central et déconcentré en synergie avec les autres systèmes d'information existants (Résultat 1) ;
- la connaissance des ressources forestières ligneuses et certaines non ligneuses sur tout le territoire national avec une précision permettant leur utilisation à différentes échelles de planification (nationale, régionale et communale) (Résultat 2) ;
- la diffusion des résultats du Second Inventaire forestier national à toutes les échelles (nationale, régionale et communale) et leur valorisation dans le cadre de la décentralisation à travers un appui-conseil aux collectivités territoriales (Résultat 3).

Au moment de l'évaluation finale, comme les résultats du projet ne sont pas atteints, il s'avère difficile d'être optimiste pour l'atteinte complète de l'objectif spécifique dans le cadre du projet.

Aucun de trois résultats attendus par le projet n'est atteint :

- concernant le Résultat 1 et la création de la Cellule nationale du Système d'Information forestier, des avancées dans l'exécution d'activités ont permis d'aller vers son opérationnalisation mais dans le temps imparti restant avant la clôture du projet, il n'est pas possible d'aboutir à sa complète opérationnalisation. Pour les deux grands thèmes des activités que sont « création et ancrage institutionnelle » et « création et opérationnalisation physique », on constate des délais et insuffisances dans la mise en œuvre des activités requises ;
- concernant le Résultat 2 au moment de l'évaluation finale, la plus grande partie du travail technique amenant vers le résultat était réalisé, mais la phase d'analyse permettant de produire les résultats clé du Second Inventaire forestier national n'était pas achevée ;
- concernant le Résultat 3, peu d'activités ont été développées pour l'atteinte de ce résultat, car la principale condition préalable pour avancer vers ce résultat (i.e. : disposer des résultats de l'inventaire forestier national) n'a pas été obtenue pendant la durée du projet.

Au moment de l'évaluation finale vis-à-vis des critères de l'évaluation (pertinence, efficacité, efficience et durabilité) nous constatons que :

- concernant la **pertinence**, le projet reste toujours très pertinent par rapport aux politiques et stratégies nationales dans les matières de connaissance et gestion de ressources naturelles et les résultats sont toujours vivement attendus pour constituer une base scientifique incontestable et faciliter l'exécution d'actions dans l'optique d'une meilleure gestion et valorisation de la ressource ;
- concernant l'**efficacité**, le projet a été très peu efficace. Si l'efficacité est exprimée par la mesure selon laquelle les résultats et objectifs de l'action de développement ont été atteints, ou sont en train de l'être, compte tenu de leur importance relative, on constate que aucun de trois résultats amenant à l'objectif spécifique du projet n'est atteint au moment de l'évaluation finale et sans perspective de l'être dans le cadre du calendrier existant du projet.

- concernant l'**efficience**, vue la non atteinte des résultats à la fin programmée du projet, on ne peut pas constater une grande efficience ni en termes de « résultats / temps » ni en termes de « résultats / moyens » ;
- concernant la **durabilité**, il est difficile de donner avec certitude un avis positif sur la durabilité des résultats du projet au moment de l'évaluation finale car le principal véhicule de la durabilité, le Cellule nationale du Système d'Information forestier est créé sur papier, mais n'est ni opérationnel ni fonctionnel.

En conclusion, au moment de l'évaluation finale et à une semaine de la clôture du projet, celui-ci n'a pas été capable de livrer les résultats attendus comme exprimés et décrits dans le Document de Projet. Si le projet clôturait vraiment le 30 avril 2015, il devrait être considéré comme un échec. Par contre, il serait relativement aisé à l'équipe actuelle du projet, de part ces capacités techniques et l'avancée du travail à ce stade, d'achever les activités pour atteindre une grande partie du Résultat 2, à court terme et dans le cadre du budget existant.

L'approche « faire-faire » avec l'implication des institutions partenaires à la mise en œuvre des activités du projet était vraiment avantageuse pour le renforcement des capacités des institutions partenaires et l'approbation du projet par les parties prenantes. Ceci constitue un point positif à retenir. Par contre, il faut accepter que cette approche nécessite plus de temps dans sa mise en œuvre en comparaison avec l'exécution des activités dans une approche classique projet.

En effet, ce développement de la capacité technique au niveau d'institutions nationales et décentralisées est un des grands points positifs du projet.

L'existence du comité technique et scientifique est un autre point positif majeur à souligner et un pilier pour l'implication directe des institutions partenaires locales.

C'est l'opinion de l'évaluation finale que même si on tient compte des facteurs externes, (réforme du Ministère de l'Environnement et du Développement durable, événements d'octobre 2014) le projet n'a pas souffert de problèmes techniques mais d'un manque d'appui à sa gestion.

Comme déjà constaté lors de l'évaluation intermédiaire, l'approche pluri-partenaires du projet, est une garantie de pérennité puisque chacun a été impliqué dans l'élaboration de l'état initial (inventaire forestier) et donc se sentira concerné par la gestion future des ressources forestières. Celle-ci, si elle est bien faite, devrait pouvoir maintenir voire augmenter le couvert forestier tout en assurant des revenus économiques aux acteurs locaux.

Avec du recul, l'ambition du projet n'était pas équilibrée par l'accord nécessaire du temps et des moyens (financiers et en appui à la gestion) avec sa mise en œuvre.

Les principales recommandations proposées par la mission de l'évaluation finale sont :

- procéder dans l'urgence à **une extension du projet** (d'au moins trois mois à partir du 30 avril 2015) afin d'avoir le temps pour : i) obtenir, valider et annoncer officiellement les résultats du Second Inventaire forestier national; ii) annoncer officiellement la nouvelle Base de Données d'Occupation des Terres; iii) donner l'opportunité de lancer le fonctionnement propre de la Cellule nationale du Système d'Information forestier et faire la passation du projet à la Cellule nationale du Système d'Information forestier ; et iv) procéder à la clôture du projet dans les normes avec l'appui du bureau régional de LuxDev ;
- si pour des raisons administratives ou autres, l'extension du projet n'est pas possible dans l'immédiat, explorer des options alternatives comme : i) négocier avec la partie burkinabè un préfinancement des activités de sa part avec remboursement de la partie luxembourgeoise sur la base de résultats atteints ; ii) prendre l'option d'une « cassure », la contrepartie nationale prenant la responsabilité et assumant les coûts de fonctionnement jusqu'à la signature d'une nouvelle période d'extension, démontrant ainsi son engagement pour atteindre le résultat ;
- s'assurer que le staff de la contrepartie nationale reste impliqué dans la mise en œuvre des activités restantes même s'il n'y a pas extension du projet (pas de mutation dans d'autres services avant l'obtention du résultat du Second Inventaire forestier national) ;

- réunir rapidement toutes les conditions nécessaires pour rendre la Cellule nationale du Système d'Information forestier opérationnelle dans l'immédiat, et fonctionnelle dans le futur (désignation et affectation d'un chef ; mise à disposition rapide de fonds de fonctionnement et du personnel administratif ; finalisation du transfert officiel de l'équipement ; placement officiel de la Cellule nationale du Système d'Information forestier dans l'organigramme du Ministère de l'Environnement et des Ressources halieutiques ; connexion du bâtiment au réseau électrique) ;
- mettre en place un suivi rapproché par le Représentant régional de LuxDev des étapes proposées dans les recommandations qui sont nécessaires pour l'obtention du résultat clé du Second Inventaire forestier national ;
- appuyer le projet pour préparer et exécuter la phase de clôture ;
- pour activer la passerelle avec le Programme d'Appui au Secteur forestier, la Direction générale des Forêts et de la Faune (qui encadre la Cellule nationale du Système d'Information forestier) devrait établir une demande sollicitant l'appui financier par le Programme d'Appui au Secteur forestier afin de conduire et d'achever les activités restantes, non exécutées pendant la phase d'extension. La demande devrait être faite dans les normes exigées par le Programme d'Appui au Secteur forestier (termes de référence ; budget estimatif analytique et justifié ; calendrier d'exécution ; livrables attendus pour chaque activité financée par le Programme d'Appui au Secteur forestier). Cette demande concernera les activités liées à : l'analyse carbone ; la création et la fonctionnalité du system SIF et ses relais ; la mise en œuvre du plan d'appui aux 35 collectivités territoriales choisies ; la production du rapport et supports d'information pour les résultats du Second Inventaire forestier national ; la mise en œuvre de la stratégie de communication des résultats du Second Inventaire forestier national ; l'inventaire en milieu urbain ; l'appui au plan de formation ; l'appui à la Cellule nationale du Système d'Information forestier ; l'appui aux travaux de recherche (Produits forestiers Non ligneux) ; l'appui au travail sur les plantations du teck afin de relancer le secteur ;
- assurer un appui constant à la gestion de projets de bout en bout : Conseiller technique principal en poste du début à la fin du projet ;
- se donner la possibilité de modifier, adapter, les résultats et les indicateurs associés quand les conditions préalables et hypothèses, exprimées dans le cadre logique ne se matérialisent pas ;
- incorporer le contexte de fonctionnement administratif des institutions nationales dans les estimations du temps et efforts nécessaires pour arriver aux résultats désirés ;
- avoir une vision plus à long terme dans le cadre d'appui aux institutions et à la création des outils techniques ;
- lorsque l'on privilégie une délégation de la mise en œuvre à des institutions publiques nationales et régionales (ce qui apporte des avantages au niveau de développement des capacités nationales et de l'approbation du travail et des résultats), les moyens pour l'appui technique et pour l'aide à la gestion devraient être mis à disposition. Dans ce type de montage, il faudra accepter que les délais et les efforts pour la mise en œuvre soient plus importants et dépendent de l'état de fonctionnement des institutions locales.